



Le Mans, le 4 octobre 2019

reçu le  
- 7 OCT. 2019

Expéditeur : Architecte des Bâtiments de France  
Service Territorial de l'Architecture  
et du Patrimoine de la Sarthe

Destinataire : **M. Michel BRIFFAULT**  
**Maire**  
Mairie - 29, rue Nationale  
**72550 Coulans-sur-Gée**

**D.R.A.C.**  
Service Territorial de l'Architecture et du  
Patrimoine de la Sarthe  
19 bd Paixhans  
72000 LE MANS

Affaire suivie par Pascal MARIETTE  
Tél. 02.72.16.42.52  
[Pascal.Mariette@culture.gouv.fr](mailto:Pascal.Mariette@culture.gouv.fr)  
Nos Réf. : PM/19/179

**Objet :** Modification simplifiée n°1 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de  
Coulans-sur-Gée

**Référence:** lettre du 2 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé pour avis, un dossier présentant un projet de modification  
n°1 du plan local d'urbanisme pour la commune de Coulans-sur-Gée.

Après examen, je vous informe que j'émet un avis favorable à cette  
modification, sous condition que le projet d'extension soit accompagné d'un plan paysager  
permettant de créer un véritable écran végétal au dos des futures constructions.

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations  
distinguées.

**Nicolas GAUTIER**  
Architecte des Bâtiments de France  
Chef du Service Territorial de l'Architecture et  
du Patrimoine de la Sarthe

**Copie :**  
Service urbanisme aménagement - Planification  
DDT- Cité administrative - 19 Bd Paixhans  
72042 LE MANS - Cedex 9